ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Actions concrètes et urgentes en faveur des 150 000 personnes sans toit

Question écrite n° 5161

Texte de la question

M. Adrien Quatennens appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les effets de l'hiver qui se font sentir chaque année sur les personnes les plus démunies et entraînent une suite ininterrompue de drames et de souffrances. Le Premier ministre et son Gouvernement ont déclaré avoir fait du secours et de l'accompagnement des personnes ne disposant pas de toit une préoccupation de chaque instant. Le Président de la République avait même dit vouloir que « plus personne ne dorme dans la rue d'ici à la fin de l'année (2017) ». Pourtant, peu de mesures d'urgence ou de mesures globales n'ont été prises et mises en place pour répondre aux besoins des personnes concernées. Pire, les comportements hostiles se multiplient un peu partout sur le territoire national, de la part d'acteurs privés comme d'acteurs publics. Des municipalités ont entrepris d'installer plusieurs dispositifs d'éloignement coûteux et honteux. Une antenne parisienne d'une grande banque française a même mis en place un dispositif d'arrosage automatique nocturne : au moment où la moitié du pays était placée en surveillance orange par météo France en raison des tempêtes, l'ignominie était atteinte. Alors que l'abandon à la rue a fait plus de 500 victimes en 2016, se pose plus que jamais la question du secours qu'il doit leur être apporté par les pouvoirs publics. Alors que la France est la cinquième puissance économique du monde mais que chaque année de 60 à 80 milliards d'euros échappent à l'impôt à cause de la fraude fiscale, que la France détient le record européen du nombre de millionnaires, la présence sur le territoire de près de 150 000 personnes sans domicile est un camouflet aux politiques libérales. Ce sont même près de 14 millions de personnes qui sont victimes de mal-logement. Malheureusement, les dernières décisions de l'exécutif ne sont pas en mesure de rassurer. L'Observatoire français des conjonctures économiques a rendu public son étude selon laquelle les mesures fiscales prises par le Gouvernement profiteront essentiellement aux plus aisés. Les 5 % des Français les plus riches vont voir leur pouvoir d'achat augmenter en moyenne de 1 750 euros alors que les 5 % des Français les plus pauvres verront le leur diminuer de 60 euros en moyenne. Par ailleurs, comme le respect de la dignité humaine ne doit pas se soucier de la dignité, les personnes ayant dû fuir leur pays d'origine de doivent pas être ignorées. Elles méritent elles aussi le respect du pays des droits de l'Homme. Le sort que leur réserve la France n'est pas tolérable. Sensibilisé durant sa jeunesse par l'activisme de l'Abbé Pierre et des amis de sa fondation, il ne peut se résoudre à ce que ce devoir d'assistance ne soit assuré que par des bénévoles : l'État doit prendre ses responsabilités. Il l'appelle donc à prendre des mesures concrètes pour répondre à cette situation.

Texte de la réponse

Depuis 2008, la France fait face à une forte tension sur le logement pour les personnes défavorisées et sur l'hébergement d'urgence, compte-tenu de la hausse de la précarité liée à la crise économique, du contexte migratoire mais aussi des difficultés pour permettre aux personnes hébergées d'accéder à un logement pérenne. Face à cette situation, l'État a apporté d'une part, une réponse de court terme, en augmentant le parc de places d'hébergement d'urgence qui accueille de manière inconditionnelle les publics en situation de détresse médicale, psychologique ou sociale, et engagé d'autre part, une réforme structurelle de moyen et long terme du dispositif d'hébergement dite du « Logement d'abord ». Tout d'abord, pour répondre à l'urgence et au

court terme, l'État a ouvert et financé cet hiver jusqu'à 153 000 places d'hébergement d'urgence, à comparer aux 134 000 de la campagne précédente, dont 133 000 places ouvertes toute l'année et plus de 20 000 places hivernales et exceptionnelles « Grand froid ». Cette mobilisation représente un effort sans précédent de l'État. À titre d'illustration, le plan Grand froid a été activé à la date du 27 février dans 72 départements afin de permettre la plus grande mobilisation compte tenu de la baisse des températures. Pendant la période hivernale, les maraudes sont intensifiées en lien avec les associations et les collectivités. En outre, le ministre de la cohésion des territoires a mis en place un suivi et un pilotage resserré, au travers notamment de visio-conférences hebdomadaires avec les 13 préfectures de région métropolitaines et des remontées quotidiennes d'informations. Priorité du Gouvernement, l'accès au logement et à l'hébergement des plus démunis bénéficie d'un budget 2018 en hausse de 11 % par rapport au budget initial 2017. Ce budget était déjà marqué par 3 ouvertures de crédits supplémentaires en juillet, novembre et décembre 2017 pour un total de 276 M€ ouverts en complément des crédits initiaux 2017, pour un total d'environ 2 milliards d'euros. 89 M€ supplémentaires ont été ouverts en loi de finances rectificatives 2017 pour la fin de l'exercice. Enfin, le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile a permis également de répondre aux besoins avec 90 000 places dédiées aux demandeurs d'asile et publics migrants. Ce parc sera augmenté avec 4 000 places supplémentaires en 2018 et 3 500 en 2019. Au-delà de cette réponse forte et rapide aux enjeux immédiats d'hébergement d'urgence, le Gouvernement a engagé des actions de moyen et long terme afin d'améliorer les conditions de logement pour les personnes défavorisées. Malgré l'action déterminée des acteurs et des efforts importants d'ouvertures de places ces dernières années, les dispositifs d'hébergement d'urgence restent en effet saturés. Ce parc d'hébergement peine à jouer son rôle de tremplin vers le logement et ne peut donc absorber la demande de plus en plus pressante à l'entrée. Dans l'idée de réformer ce système qui a laissé s'installer l'idée d'un accès au logement à l'issue d'un parcours en escalier, entre rue et centres d'hébergement, le Président de la République a annoncé le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan pour le logement d'abord (2018-2022). Ce plan ambitieux fixe une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Le plan Logement d'abord marque la volonté du Gouvernement d'adopter une approche globale de la politique de lutte contre le sans-abrisme et de trouver des solutions concrètes, pragmatiques et efficaces pour améliorer l'action publique. L'approche logement d'abord signifie que les personnes sans domicile bénéficient d'un logement stable rapidement avec un accompagnement adapté à leurs besoins et ce avant toute autre chose, sans pour autant laisser de côté les différents accompagnements connexes que nécessitent certaines des personnes ayant une expérience de vie dans la rue ou dans des conditions extrêmement dégradées (accompagnement médical et en particulier psychiatrique, accompagnement vers l'emploi etc.). Cette approche permet, outre une prise en charge digne des personnes sans domicile, une prise en compte plus efficace et globalement moins coûteuse du sans-abrisme. Le plan Logement d'abord a pour objectif une baisse significative du nombre de sans-domicile sur les 5 ans. Il vise au développement de solutions pérennes de retour au logement, tout en maintenant un parc d'hébergement d'urgence pour répondre aux situations de détresse. Les objectifs sur les 5 ans sont les suivants : - ouverture de 40 000 places en intermédiation locative (gestion par des associations de logements du parc privé à des fins de sous-location à des ménages défavorisés) ; - ouverture de 10 000 places en pensions de famille (résidences sociales destinées à l'accueil de personnes dont la situation sociale ne permet généralement pas d'assumer une vie en logement autonome. Les résidents des pensions de famille ont un accès à des espaces de vie collective animés par des accompagnateurs) ; - porter l'objectif de production de 40 000 logements très sociaux par an dès 2018 (logement sociaux ayant pour cible les ménages les plus démunis se caractérisant par un très faible loyer) ; - mise en place du plan « Logement d'abord » dans 24 territoires de mise en œuvre accélérée dès 2018 ; - recentrage de l'hébergement d'urgence sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse ; - prévention des expulsions et des « sorties sèches » d'institution (aide sociale à l'enfance, prisons…), et mise en place d'un second plan national de prévention des expulsions. Cette réforme s'inscrit dans une dynamique innovante d'investissement social qui sort de la gestion en urgence maintes fois dénoncée pour ses effets négatifs sur les personnes et sur les finances publiques. La politique du logement d'abord s'inscrit dans une double temporalité : elle vise à permettre la réponse rapide aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, dignes et pérennes pour les personnes en difficulté. C'est la réforme structurelle du logement d'abord qui permettra de sortir progressivement de l'augmentation continue du nombre de places d'hébergement et de nuitées d'hôtel, et d'apporter une réponse digne aux personnes aujourd'hui sans logement stable.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE5161

Données clés

Auteur : M. Adrien Quatennens
Circonscription : Nord (1re circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5161
Rubrique : Pauvreté
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 février 2018, page 887
Réponse publiée au JO le : 7 août 2018, page 7163